

Vote des députés bretons sur la mort du Roi : 13 députés sur 42 ont voté la mort du Roi

Députés d'Ille-et-Vilaine, 4 sur 10 votent la mort

- Duval, la **mort**
- Sevestre, la **mort**
- Chaumont, la **mort**
- Beaugeard, la **mort**
- **Lanjuinais**, la réclusion jusqu'à la paix, et le bannissement ensuite, sous peine de mort en cas qu'il rentrât en France
- **Defermon**, la réclusion
- Le Breton, la réclusion à perpétuité
- Du Bignon, la détention, jusqu'au prochaines assemblées primaires, qui pourront confirmer la peine ou la commuer
- Obelin, la réclusion pendant la guerre, et la déportation à la paix
- Maurel, la détention jusqu'à la paix et l'affermissement de la République ; le bannissement ensuite

Députés de Loire-Inférieure 3/8

- Méaule, la **mort**
- Villers, la **mort**
- **Fouché**, la **mort**, ancien séminariste, futur ministre de la Police
- Lefebvre, réclusion et déportation à la paix
- Chaillon, réclusion durant toute la guerre, et bannissement à la paix
- Mellinet, réclusion pendant la guerre et déportation après la paix
- Jary, réclusion jusqu'à la paix et bannissement perpétuel lorsque le gouvernement républicain sera solidement établi
- Coustard, réclusion jusqu'à la paix et bannissement après la guerre

Députés du Morbihan 2/8

- **Lequinio**, la **mort**, un fanatique
- **Audrein**, la **mort** avec l'amendement de Mailhe tendant à examiner s'il est politique et utile de presser ou de retarder l'exécution, évêque de Quimper après Expilly, sera tué par des chouans
- Le Malliaud, réclusion provisoire et bannissement à la paix, sous peine de mort.
- Lehardy, détention tant que la République courra quelques risques, ou jusqu'au moment où le peuple aura accepté la Constitution, puis bannissement avec celui de tous les Bourbons
- Corbel, détention comme otage, sauf les mesures ultérieures à prendre en cas d'invasion du territoire de la République
- Gillet, détention jusqu'à la fin de la guerre et son bannissement et celui de sa famille à la paix
- Michel, réclusion pendant la guerre et ensuite déportation, dès que la sûreté publique le permettra
- Roüault, réclusion jusqu'à la fin de la guerre et expulsion à la paix

Députés des Côtes-du-Nord 1/8

- Loncle, la **mort**
- Couppé (Gabriel-Hyacinthe), réclusion pendant la guerre et bannissement à la paix
- Palasne de Champeaux (Julien-François), détention pendant la guerre, comme otage, et expulsion à la paix, sous peine de mort
- Gaultier, détention perpétuelle
- Guyomar, détention provisoire pendant la guerre et bannissement à la paix
- Fleury, détention pendant la guerre et bannissement à la paix
- Girault, détention pendant la guerre et bannissement à la paix
- Goudelin, réclusion jusqu'au moment où la fin des dangers de la patrie permettra de le bannir avec sa famille, ou jusqu'à l'instant où une nouvelle invasion de notre sol obligerait la Convention de faire tomber sa tête sur l'échafaud, après la demande du peuple

Députés du Finistère 3/8

- Bohan, la **mort**
- Guezno, la **mort**
- Guermeur, la **mort**
- Blad, la mort avec sursis jusqu'à l'expulsion de toute sa famille
- Marec, la réclusion pendant la guerre et son exil perpétuel après
- Queinnec, détention pendant la guerre et bannissement à la paix
- Kervélégan, détention pendant la guerre et bannissement à la paix
- Gomaire, réclusion pendant la guerre et bannissement à la paix